



Ferrandière  
Maisons-Neuves

## Conseil de quartier Ferrandière/Maisons-Neuves

Local: 21, place des Maisons-Neuves  
[conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr](mailto:conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr)

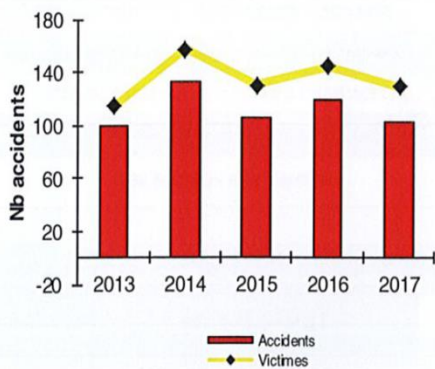
### Commission déplacements et circulation du 17 décembre 2018.

**Participants :** Mme DUTOUR, Mme RICHARD-MARTET, M. BERNARD, M. BONNEAU, M. COMBA, M. GANDOLFI, M. GUIGUE, M. NOIREAUX, M. PRIMET.

#### 1) Bilan des accidents corporels à Villeurbanne sur la période 2013-2017.

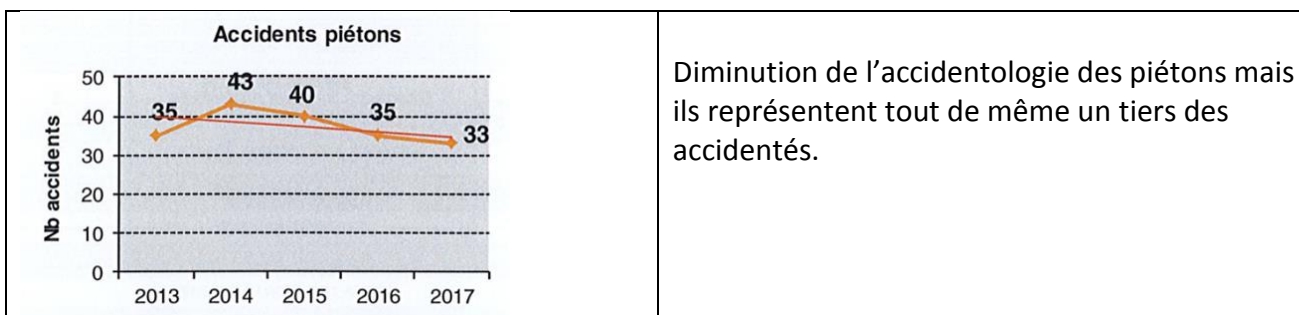
Ce bilan ne prend en compte que les accidents corporels déclarés et non pas des accidents type « tôle froissée » qui n'ont donné lieu qu'à un constat amiable.

a) évolution générale

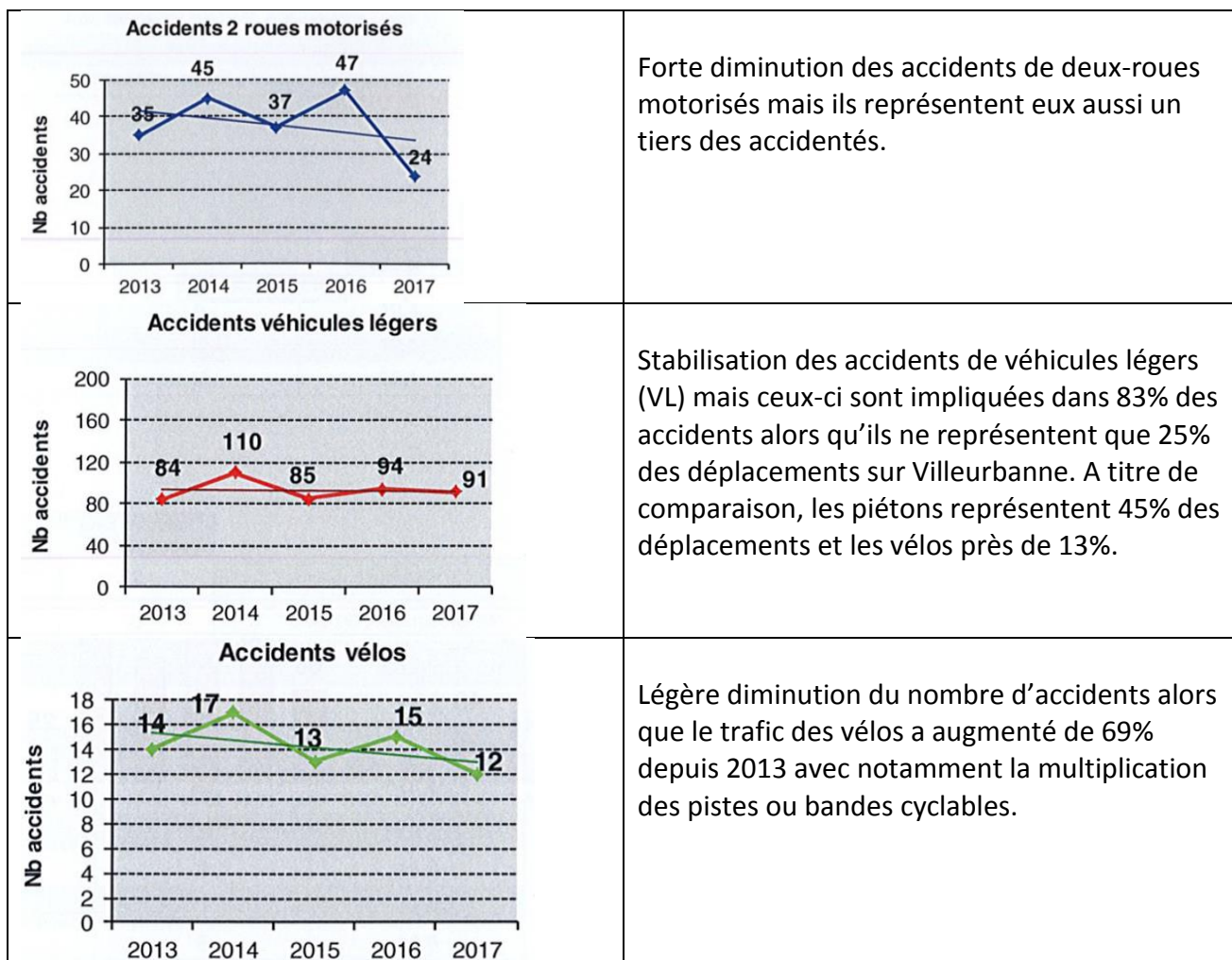


Années	Accidents	Tués	Blessés
2013	100	2	112
2014	132	1	156
2015	106	4	126
2016	119	4	140
2017	102	2	127

b) évolution par type de véhicules impliqués



Diminution de l'accidentologie des piétons mais ils représentent tout de même un tiers des accidentés.



c) les carrefours de Villeurbanne où il y a eu le plus d'accidents corporels de 2013 à 2017

Carrefours	Nbre d'accidents	Commentaires
Route de Genas / Bd L. Bonnevoy intérieur et extérieur (Bron-Villeurbanne)	11	
Rue L. Blum – rue E. Decorps – rue P. Baratin	6	Traité dans le cadre des travaux C3
Rue Florian – rue Lafontaine	6	Traité en 2018
Avenue Verguin – bd de la Bataille de Stalingrad (limitrophe Lyon 6)	5	
Rue A. Perrin / bd H. de Balzac	4	
Bd du 11 Novembre 1918 / bd de la Bataille de Stalingrad	4	
Pl. J. Grandolément – rue Jean Jaurès	4	Traité dans le cadre des travaux C3
Rue des Charmettes / rue E. Gagnaire	4	
Cours E. Zola – rue des Charmettes	4	Sera traité dans le cadre des travaux Zola
Cours Tolstoï – rue A. Perrin	4	Traité dans le cadre des travaux C3
Rue Dedieu – rue Magenta	4	Traité en 2017

d) Les rues de Villeurbanne où il y a eu le plus d'accidents corporels de 2013 à 2017

Rues	Nbre d'accidents	Commentaires
Cours Emile Zola	64	Réaménagement Zola effectué / programmé
Route de Genas (Lyon3 – Villeurbanne)	41	
Avenue Roger Salengro	38	
Rue Léon Blum	38	Traité dans le cadre des travaux C3
Cours Tolstoï	28	Traité dans le cadre des travaux C3
Rue Antonin Perrin	17	
Rue Lafontaine	12	Carrefour Lafontaine / Florian traité
Rue Florian	11	Carrefour Lafontaine / Florian traité
Rue Paul Verlaine	10	

## 2) L'aménagement de la placette située à l'angle des rues Jaurès et Terracher

Cette placette aménagée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 sera végétalisée et comportera 8 places de stationnement et une place réservée aux personnes à mobilité réduite PMR (cf. plan ci-dessous). L'entrée et la sortie des garages de l'immeuble l'Astrée se feront par la placette (cf. flèche à double sens sur le plan).



### 3) Problèmes évoqués lors de la commission

#### a) La ZAC des Maisons Neuves

- Stationnements sauvages de véhicules dans la contre allée qui dessert les garages des immeubles « les passerelles » et « Galilée ».
- angle rues Terracher et Maubert : le panneau « sens interdit sauf riverains » est positionné beaucoup trop haut donc peu visible.
- Stationnement sauvage devant l'immeuble « Galilée » rue Terracher au niveau des blocs béton : les mauvaises habitudes ont la vie dure, que se passera-t-il lorsque ces blocs bétons seront enlevés ? Pose de piquets ou de barrières prévue.
- question sur la « pelouse » de l'espace central : sera-t-elle refaite comme initialement annoncé ou est-ce la version définitive ?
- sur l'allée piétonne qui passe devant les 2 mares de l'espace central de la ZAC, il semble y avoir prévu un éclairage (présence de 3 faisceaux électriques derrière les bancs) : s'agit-il d'un faible éclairage juste pour visualiser le chemin ou d'un éclairage plus puissant ?

#### b) autres secteurs

- carrefour Lafontaine Florian : le panneau « cédez le passage » situé sur Florian Sud a été en partie tagué.
- rond-point Richelieu Mistral au niveau du bar : stationnement de véhicules dans voire même parfois sur le rond-point.
- carrefour Mistral Richelieu : sortie de la piste cyclable Sud-Nord sur F. Mistral au niveau du carrefour avec la rue Richelieu : à cet endroit, espace de stationnement assez grand pour un véhicule mais pas pour 2. Le second empiète sur la sortie de la piste cyclable. Demande de pose d'une borne béton ou d'un arceau vélo pour réduire la possibilité de stationnement à un seul véhicule.
- angle sud Passy-Richelieu : le stationnement interdit dangereux n'est pas respecté. On pourrait implanter un arceau à vélo en parallèle du trottoir Richelieu pour l'empêcher.